

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE VOIE ET PARKING OUVERT AU PUBLIC EN VUE DE LEUR CESSION

Affichage administratif conformément à l'article R 123-9 du code de l'environnement.

Par arrêté n°2025/ARR/R/UR/007 en date du 23 avril 2025, le Maire de Binic-Etables-sur-mer a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement de la voirie et du stationnement situés sur les parcelles 007AM0501, 007AM0504 et 007AM0765, 8 Boulevard Leclerc, en vue de leur cession et désignant la commissaire enquêtrice.

A cet effet, Madame Martine VIART a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Binic-Etables-sur-mer (mairie principale et mairie déléguée), du 13 mai 2025 au 28 mai 2025 inclus, soit une durée de 16 jours.

Le dossier soumis à l'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête seront mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- En version papier à la mairie principale d'Etables-sur-mer, siège de l'enquête, et à la mairie déléguée de Binic, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

- Sous format numérique sur le site internet de la mairie de Binic-Etables-sur-mer :

<https://www.binic-etables-sur-mer.fr/>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établis sur feuillets non mobiles cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, tenu à sa disposition à la mairie principale d'Etables-sur-mer et à la mairie déléguée de Binic, aux jours et horaires habituels d'ouverture du public.

Les observations pourront être inscrites au registre d'enquête publique ou adressées par écrit à la commissaire enquêtrice à la mairie principale 1 Place Jean Heurtel ou par courriel à l'adresse :

[enquetes.publiques@besurmer.fr](mailto:enquetes.publiques@besurmer.fr) du 13 mai 2025 jusqu'à la clôture de l'enquête, soit le 28 mai 2025 à 17h00.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, dans les conditions suivantes :

- Le mardi 13 mai 2025 de 9h à 12h en mairie déléguée de Binic, 2 Quai de Courcy

- Le mercredi 28 mai 2025 de 14h à 17h en mairie principale d'Etables-sur-mer, 1 Place Jean Heurtel

La commissaire enquêtrice remettra son rapport et ses conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

Copie des rapport et conclusions de la commissaire enquêtrice sera tenue à la disposition du public à la Mairie de Binic-Etables-sur-mer (mairie principale) pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée à Monsieur le Maire.